[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): **- (2014)**

Heft 295-296

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

www.suissemagazine.com

Numéro 295-296 – mars-avril 2014

RÉDACTION
Directeur de la publication : Philippe Alliaume.
Directeur artistique : Jérôme Liniger.
Ont collaboré à ce numéro : Denis Auger, Alain-Jacques Czouz-Tornare, Juliette David, Jérôme Liniger, Henriette Nicolet, Martine Roesch.
Rédaction de Suisse Magazine, 9, rue Sadi-Carnot, 92170 Vanves.
Tél. : +33 (0)1 41 08 13 92.
Fax : +33 (0)9 53 21 16 93.
redaction@suissemagazine.com

RÉALISATION ET IMPRESSION
Imprimerie Chirat
744, rue de Sainte-Colombe
42540 Saint-Just-la-Pendue

PEFC 10-31-1895
IMPRIM'VERT

CRÉDIT-PHOTOS
Couv. : Circus Knie/ZVG
p. 2 : Circus Knie/Nicole Bökhaus
swiss-image.ch/Philipp Giegel, DDPS
pp. 2 et 24 : Pro Gastronomia, une fondation Nestlé
p. 35 : Police AG, Chancellerie fédérale
pp. 2, 16 à 18, 20, 21, 25, 30, 31, 35, 36 : DR

INFORMATIONS LÉGALES
Fondé en 1955. Éditeur : Franco-Suisse de Publications, Sàrl de presse. **Gérante :** Martine Roesch. **Associés :** Juliette et Philippe Alliaume. **Siège Social :** 9, rue Sadi-Carnot, 92170 Vanves. **SIRENE :** 413 199 308 RCS Nanterre. **APE :** 5814Z - **TVAIC :** FR16413199308. **CPPAP** N° 0417 K 81552 - **ISSN** N° 1274-7769. **Dépôt légal à parution** © 1997-2014 FSP Sàrl

La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour appréciation. Reproduction après accord formel sous réserve de mentionner la source et d'adresser un justificatif au journal.

ABONNEMENTS : voir ci-contre

ANNONCEURS
Pour communiquer dans Suisse Magazine, merci de nous contacter.
Tél. : +33 (0) 1 41 08 13 92
publicite@suissemagazine.com

ENTRE NOUS

Il semblerait que les banques suisses se mettent en conformité et appliqueront l'échange automatique des données dès le 1er janvier 2015. Elles préviennent leurs clients résidents français et leur enjoignent de se mettre en règle avec Bercy. On ne peut le leur reprocher. Elles enverront donc une liste des titulaires de comptes au gouvernement suisse qui les transmettra à Bercy, où une cellule de « traque fiscale aux fraudeurs » a été créée. Certains clients sont binationaux (Suisse-France) et seront ainsi traités parce qu'ils résident en France. Ils ont des comptes familiaux anciens. La possession de ces comptes, même avec des sommes insignifiantes au vu des enjeux, les oblige à se régulariser et à entrer dans la terrible machine inquisitoriale fiscale française. La France a besoin d'argent, la Suisse est meilleure gestionnaire. Ses citoyens aussi. Peut-on agir pour que le gouvernement de la Confédération ne lâche pas ses ressortissants ? Merci de votre aide.
U. L., Paris.

J'ai bien reçu votre courrier et le *Suisse Magazine* qui l'accompagnait et vous en remercie. J'ai lu avec beaucoup de plaisir et un vif intérêt votre article sur Sainte-Croix et sa région (*NDLR : dans le numéro 291-292*). Je l'ai trouvé très intéressant et instructif, et reflétant bien l'attrait de ce coin de pays auquel je suis effectivement très attaché.
M. Pascal Broulis, conseiller d'État vaudois.

À ne pas rater
Arte diffusera tout début mai les deux parties du documentaire *Home Suisse Home* de Peter Latsko, coproduit par Gedeon Programmes et Point Prod, en partenariat avec TV5 Monde. C'est un superbe et spectaculaire film sur les sites suisses classés au Patrimoine mondial de l'Unesco. Surveillez vos programmes de télévision...

Abonnés par prélèvement : *Suisse Magazine* s'occupe de la migration SEPA (RAPPEL)
Vous êtes de plus en plus nombreux à avoir choisi le prélèvement automatique qui vous permet de ne payer le magazine qu'après réception et vous évite de devoir vous réabonner. Début 2014, suite à une décision européenne, les prélèvements ont migré en mode « SEPA » (standard européen interbancaire). Il n'y a eu aucun changement notable pour ceux qui sont déjà abonnés par prélèvement, vous avez été prélevés début février et le serez ensuite dans les 15 jours qui suivent l'envoi de chaque magazine, donc aux alentours du 15 des mois de mars, mai, juillet, septembre, novembre, janvier, d'un montant qui est actuellement de 8 euros par exemplaire envoyé.
Pour les nouveaux abonnés (renseignez-vous au 03 44 51 97 21 si intéressés) nous vous ferons signer un simple mandat normalisé SEPA.
Si vous changez de compte bancaire, pensez à nous prévenir pour vous éviter des frais de rejets.
Le prélèvement automatique vous simplifie la gestion de votre abonnement, vous évite toute rupture et vous évite de payer d'avance. Fidèlement vôtre.

ABONNEZ-VOUS

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ Code postal _____
Ville _____ Pays _____

France : 1 an 47 € ❒ 2 ans 84 € ❒ Abonnement de soutien 70 € ❒
Étranger : 1 an 51 € ❒ 2 ans 90 € ❒ Abonnement de soutien 100 € ❒

❒ Abonnement complémentaire : pour 1 € de plus, je désire faire connaître Suisse Magazine et abonner un ami (indiquer ses coordonnées sur une feuille à part)

SM295-296

A copier ou photocopier : Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de SUISSE MAGAZINE, Service abonnements, 15 rue de Méry, 60420 Ménévillers, Tél. : 03 44 51 97 21
Paiements par Visa ou prélèvement : nous contacter à abonnements@suissemagazine.com